

LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À
LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

Le Maire de la commune de Châtillon-sur-Cluses,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-19, R153-8 ;
VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-3 et suivants
et R123-8 et 9 ;
VU la décision du Président du Tribunal Administratif n° E21000163/38 en date du
15 septembre 2021.
VU l'arrêté municipal A56-2021 du 15 mai 2021 prescrivant la modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local
d'Urbanisme **du 19 octobre 2021 au 19 novembre 2021** en mairie de Châtillon-sur-
Cluses. Au terme de ladite enquête la Commune pourra apporter les modifications
aux documents du PLU au regard des conclusions du commissaire enquêteur et des
remarques des personnes publiques associées en vue de l'approbation du PLU par
le Conseil Municipal.

ARTICLE 2

Monsieur le commissaire enquêteur, Monsieur Yves CASSAYRE, nommé par le
Tribunal Administratif de Grenoble par décision n°e21000163/38 en date du 15
septembre 2021, tiendra les permanences aux dates suivantes :

- **mardi 19 octobre 2021 de 8 h 00 à 10 h 00**
- **vendredi 19 novembre 2021 de 10 h 00 à 12 h 00**

en mairie de Châtillon-sur-Cluses, pour répondre aux demandes d'informations
présentées par les administrés et recevoir le cas échéant leurs observations et
propositions.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier PLU et celles inscrites à l'article R123-8 et 9 du code de
l'Environnement seront consultables à l'accueil de l'agence postale communale,
aux horaires d'ouverture soit : du mardi au samedi 8 h 00 à 12h 00,
- en version papier
- ou en version informatique sur un ordinateur mis à la disposition du public à ces mêmes
horaires.

Acte certifié exécutoire le : 28 SEP. 2021
Télétransmis en préfecture le : 28 SEP. 2021
Notifié ou publié le : 28 SEP. 2021

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur sera tenu à ce même lieu afin de consigner les observations éventuelles.

Le public pourra également les adresser par écrit directement à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

MAIRIE – Monsieur le commissaire enquêteur
15 place de la mairie – 74300 CHÂTILLON-SUR-CLUSES
ou par voie dématérialisée à l'adresse électronique suivante :
enquetepublique@chatillonsurcluses.fr

ARTICLE 4

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble et ses conclusions à monsieur le Maire dans le mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet et au président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, conformément au titre I de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs. Ils seront également consultables sur le site internet de la mairie :
www.chatillonsurcluses.fr.

ARTICLE 5

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié **quinze jours au moins avant le début de celle-ci** et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, « Le Messager » et « Le Dauphiné ».

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces mesures de publicité seront justifiées par une attestation du maire.

Un exemplaire des journaux dans lesquels aura été publié l'avis sera annexé au dossier.

ARTICLE 6

Une copie du présent arrêté sera transmise par Monsieur le Maire au Préfet du Département de la Haute-Savoie et par le commissaire enquêteur au Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à Châtillon-sur-Cluses, le 28 septembre 2021

Acte certifié exécutoire le : 28 SEP. 2021
Télétransmis en préfecture le : 28 SEP. 2021
Notifié ou publié le : 28 SEP. 2021

Le Maire,



Cyril CATHELINÉAU